Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	**Gendarmerie**
Aéronef (type couleur immatriculation)	**FMJBH**
Bénéficiaire (nom + téléphone)	**Capitaine CHAVANNE**

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
09/06/17	Briançon	refuge glacier blanc		1		dépose 1 sac de secours

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

- Rester dans l'axe des vallées

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☐ accordée ☐ refusée

N° 284 / 2017

à Gap, le 8/06 / 2017

Le Directeur,

~~Le Directeur~~

Pierre COMMENVILLE

PARC NATIONAL DES ECRINS

COPIE au secteur VALLOUISE / BRIANCONNAIS